

## ***Règlement de la Certification SEITRA***

Ce document a pour objectif de définir le fonctionnement de la Certification sur la Solution logicielle **THETRAWIN**

### **Public**

Tous les collaborateurs des entreprises clientes et distributeurs concernés par les formations dispensées par **THETRAWIN**.

### **A- Objectif de la Certification**

Il s'agit d'évaluer et de valider des connaissances acquises au travers de la pratique professionnelle ou, le cas échéant, de parcours de formation.

La Certification porte sur l'ensemble des Modules de la solution THETRAWIN ou seulement sur certains d'entre eux, auquel cas la certification reste partielle.

La Certification atteste de l'acquisition d'un socle commun minimum de connaissances à maîtriser pour remplir la mission correspondant au poste occupé.

### **B- Modalités de passage de la certification**

Chaque participant se voit attribué un parcours de Certification qui lui correspond en propre, qui lui aura été communiqué au préalable et qui est fonction du métier qu'il exerce.

La Certification se fait sous forme d'un Quiz (QCM) qui regroupe l'ensemble des modules devant être maîtrisés, qu'une formation ait été suivie ou non.

Pour que chacun puisse se préparer dans de bonnes conditions, les supports correspondants seront mis à disposition plusieurs semaines avant la date prévue de passation soit sous forme papier soit sous forme numérisée.

La passation des Quiz se fait en distanciel, sur PC, dans des conditions normales pour ce type d'évaluation.

Les convocations seront transmises aux participants et à leurs managers plusieurs semaines avant la date de passation prévue.



### **C- Modalités d'obtention de la Certification**

Pour obtenir la Certification, chaque module doit être validé avec un **seuil minimum** de réponses correctes de **60%** soit une note de **12/20**.

En dessous de ce seuil, le(s) module(s) n'est (ne sont) pas obtenu(s) et doit (doivent) donc être passé(s) à nouveau **au plus tôt 1 mois** après le premier passage.

Une seconde convocation est transmise pour un nouveau passage du (des) module(s) défaillant(s).

L'obtention se fait dans les mêmes conditions qu'initialement, soit avec un taux de réponses correctes de **60%** soit une note de **12/20**.

### **D- Durée de Validité de la Certification**

La certification est valable pendant **deux ans** à compter de la date d'obtention de la première certification.

Au bout de deux ans, le parcours de formation/certification est éventuellement complété des évolutions nécessaires de contenus et la certification est à nouveau proposée à chaque participant avec des conditions d'obtention identiques.

### **E- Support de la Certification**

Le collaborateur ayant passé avec succès la Certification se voit remettre un Certificat attestant du niveau atteint.